

Péril sur les salaires et le statut

Chronique d'un démantèlement annoncé

Tout a commencé à la fin de la législature précédente et tout devrait finir lors de la prochaine législature. En effet, en février 2005, le député DC Grégoire Luyet déposait une motion tendant à abolir le statut de fonctionnaire pour les chefs de service. Législature suivante : c'est le député noir Beat Abgottspon qui reprend le flambeau et fait aboutir la motion en plenum par 68 voix contre 48, et 7 abstentions. Immédiatement, le soussigné avait tiré la sonnette d'alarme sur le site Internet de la FMEF, déclarant que sous peu viendrait certainement le tour de l'ensemble des fonctionnaires.

En décembre 2007, la COFI propose un amendement dans le cadre de l'examen du mandat de prestations, ceci pour exiger clairement le réexamen du statut de fonctionnaire, proposition acceptée par le Parlement par 64 oui contre 47.

Se sentant le vent en poupe, Philippe De Preux, le radical président de la COFI n'y va pas par quatre chemins. Le 13 février 2008, il déclare que « le système de rémunération reposant pour l'essentiel sur des augmentations systématiques doit être substitué » et par ailleurs que « les dispositions du Code des Obligations devraient s'appliquer par analogie aux rapports de travail pour l'ensemble des employés d'Etat et pas seulement pour les chefs de service ». Dans la foulée, Philippe De Preux annonce que « la COFI déposera lors de cette session une motion demandant au Gouvernement de proposer au Parlement une réglementation abrogeant le statut de fonctionnaire ».

Ce même 13 février, la radicale Brigitte Diserens et le noir Beat Abgottspon emboîtent allègrement le pas de la COFI. Ce dernier dévoile la stratégie prévue depuis toujours en expliquant que « la Commission avait renoncé délibérément à l'époque[en 2005]à remettre en question le statut des fonctionnaires de façon fondamentale pour ne pas mettre en péril tout le train de mesures proposées ». Le premier pas étant désormais franchi, pour Beat Abgottspon « le statut des fonctionnaires doit être remis en question ».

[Lire les extraits de la session du Grand Conseil.](#)

Les carottes sont-elles cuites et le statut et le système salarial des fonctionnaires prêt à être jetés aux orties ?

Pas si sûr ! La motion devra être acceptée par le Parlement puis, en cas d'acceptation, il appartiendra au Conseil d'Etat, fermement opposé à ces mesures, de présenter un projet de loi dans ce sens au Grand Conseil.

Ce processus législatif nous mènera à la législature suivante qui approche à grands pas. Le Parlement actuel, auteur du fameux Décret urgent sur les mesures structurelles, cédera la place aux nouveaux députés élus par les citoyens... et par les quelque 8'000 employés de la fonction publique et leurs familles. On saura alors si le Décret urgent, caduc au 31 décembre 2009, ne sera plus qu'un mauvais souvenir et si le démantèlement amorcé de la fonction publique aura fait long feu.

A bon entendeur...

FMEF

Michel Perruchoud ,Secrétaire général

PS: Pour le moment, le seul groupe parlementaire à avoir clairement pris position pour soutenir la fonction publique est celui du PS ADG.